

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008006

Signataire : EG/ED/DM

OBJET :Gymnase Robespierre - Remplacement du sol sportif et réfection du bardage translucide de la façade Est au gymnase Robespierre - Approbation du bilan global prévisionnel des travaux et du projet de marché

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de Marché,

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, et l'article 4 du Guide des Procédures adaptées approuvé par délibération du Conseil Municipal le 31 mars 2004,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le bilan global prévisionnel des travaux de remplacement du sol sportif et de réfection du bardage translucide de la façade Est au gymnase Robespierre, estimé à 158 000 € TTC, ainsi que le projet de marché sur procédure adaptée ainsi alloti :

Lot N°1 : Bardage protections extérieures et des terrasses

Lot N°2 : revêtement de sol

La dépense en résultant sera imputée au budget communal de l'exercice en cours au 102-2313-411, les subventions du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine Saint-Denis seront respectivement inscrites sur les lignes 102-1322 et 1323- 411

le Maire